

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Luc Lévesque](#)

<https://www.cadre21.org/membres/5ebd96ecfd7a4092f2acd302>

Date d'obtention : 2022-05-18 13:43:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Rencontrer la victime.
- Grille d'évaluation avec la trousse.
- Éviter la propagation.
- Sensibiliser les personnes qui commettent des actes malveillants.
- Avoir recours au service de police lorsque la situation est de nature criminel.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Agir en conformité avec ses obligations déontologiques.
- Lorsque que un ados ne collabore pas avec un intervenant contacter le service de police.
- Éviter la propagation afin de protéger la victime.
- Il est important de vérifier les informations auprès des autres élèves.
- Sensibiliser les personnes impliqués lors d'une situation de sexto des impacts sur la victime.
- Préserver l'identité de la victime et lui apporter un soutien.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- Lorsqu'il y a propagation d'images de la victime.